



Règlement des épreuves

« Triathlon Châtelailon-Plage 2026 »

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement à la suite de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) et les points non mentionnés dans ce règlement relèvent de la réglementation sportive (RGF) émise par la FFTri.

Article 1 – L'organisateur

Le « Triathlon Châtelailon-Plage » est organisé par le club de La Rochelle Triathlon du samedi 16 mai au dimanche 17 mai 2026. L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification, le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

Article 2 – Les épreuves et les horaires

Epreuves	Distances	Date	Horaires de départ
Triathlon 6/9	50 m natation/1 km vélo/500 m CAP	Samedi 16 mai 2026	15h00
Triathlon 10/13	200 m natation/4 km vélo/1500 m CAP		15h30
Tri-speed Relais mixte	4 * [200 m natation/4 km vélo/1500 m CAP]		16h30
Aqua-speed	3 x [300m natation + 1500m Course à pied]		19h00
Triathlon L	1900 m natation/90 km vélo/21 km CAP		6h45
Relais	1900 m natation/90 km vélo/21 km CAP	Dimanche 17 mai 2026	(Dépôt des vélos le samedi de 18h à 19h30)

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés par l'organisation en fonction des contraintes imposées par la ville ou de la météo.

Article 3 – Les conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves proposées par l'organisation sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon et également aux non licenciés FFTRI.

Les Licenciés loisir FFTRI et les non-licenciés devront souscrire en ligne un « Pass Compétition » et présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve. La compétition est ouverte à tous les publics selon les limites d'âge de la RGF.

- Aqua speed : accessible à partir de la catégorie cadet et +
- Triathlon 6/9 ans : enfants nés entre 2017 et 2020
- Triathlon 10/13 ans : enfants nés entre 2013 et 2016
- Tri speed : accessible à partir de la catégorie benjamin et +
- Triathlon Distance L : accessible à partir de la catégorie junior (18 ans)

Article 4 – Les tarifs

Tarifs (hors frais de gestion en ligne) :

Epreuves	Licenciés FFTRI	Licencié loisir ou non-licencié
Course 6/9 ans	5 euros	9 euros
Course 10/13 ans	8 euros	12 euros
Tri speed	60€ par équipe	+ 4€ par athlète non licencié (pass compétition)
Aqua speed	Solo : 20€ Duo : 25€ Trio : 30€	+ 4€ par athlète non licencié (pass compétition)
Course L	170 euros	210 euros
Course L Relais	210 euros	10 euros supplémentaires par athlète non-licencié ou loisir



Article 5 – Engagement

L'engagement se fait individuellement, il n'est définitif qu'à réception du dossier complet. Le dossier d'engagement doit comprendre :

Aucun remboursement et aucun changement de format de course ne sera possible après le vendredi 17 avril 2026.

- Pour les licenciés FFTRI

La licence FFTRI saison 2026 et le règlement des frais de participation.

Tous les licenciés FFTRI devront, lors de leur inscription en ligne, transmettre leur licence à jour précisant « LICENCE COMPÉTITION » et préciser leur numéro de licence.

Les licences entrainements/loisirs ne sont pas valides pour participer à des triathlons en compétition.

- Pour les non-licenciés FFTRI ou les licenciés loisir

Pass Compétition à souscrire depuis le site de la FFTRI. Lien Pass Compétition : à venir

L'organisation se réserve le droit d'attribuer à la liste d'attente tout dossard correspondant à un dossier non complet trois mois avant l'épreuve.

Réglementation sportive 2026 (Obligations médicales chapitre 1.3 à partir du 1er janvier 2024 p 8) :

"Pour toute prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, celui-ci devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

- Pour les mineurs

Une autorisation parentale (à télécharger sur le site de klikego)



Lorsque le **demandeur est mineur**, l'obtention d'un Pass Compétition est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du Pass nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois

Aucune licence hors FFTRI ne sera acceptée.

Article 6 – Port du dossard et puce

La ceinture porte-dossard est obligatoire (non fournie) sur toutes les épreuves, enfants et adultes. Un seul dossard sera fourni par l'organisation. Le port du dossard lors de la partie natation n'est pas autorisé.

Le dossard doit être porté visible dans le dos sur la partie vélo, et visible devant sur la partie course à pied.

Le port au départ de la puce électronique pour le chronométrage est obligatoire (cheville gauche). La puce doit être restituée dès la ligne d'arrivée franchie. En cas de non-restitution ou de perte, l'organisation facturera la puce à l'athlète selon le tarif en vigueur du chronométreur.

Article 7 – Inscriptions et conditions d'annulation

Les inscriptions se feront en ligne uniquement jusqu'au vendredi 17 avril 2026.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

L'inscription est ferme et définitive. Tous les frais d'inscription engagés par l'athlète ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf sur présentation d'un certificat médical avant le vendredi 17 avril 2026 et avec une retenue de frais de dossier : 30 euros pour l'épreuve L et 5 euros pour les autres épreuves).



Une bourse aux dossards sera ouverte en ligne sur Klikego dès qu'une épreuve sera complète. Les participants pourront y revendre leurs dossards (voir les conditions en ligne).

Aucun remboursement et aucun changement de format de course ne sera possible après le vendredi 17 avril 2026.

Article 8 – Arbitrage et règles applicables sur la course

Un jury d'arbitres sera constitué par la Ligue d'Aquitaine afin d'appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Les décisions sont sans appel durant les épreuves. Ils sont seuls habilités à appliquer le règlement.

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

Article 9 – Listes des infractions et sanctions

CARTON ROUGE

Disqualification immédiate - Remise de dossard à l'arbitre et arrêt de la course

Motifs :

- Comportement grossier et/ou anti-sportif
- Dossard coupé sans possibilité d'en changer
- Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course
- Non-respect du code de la route
- Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, etc..
- Ravitaillement hors zones prévues
- Jet de déchet et/ou abandon de matériel hors « Zone de Propreté »
- Drafting caractérisé ou non-respect du code de la route



CARTON JAUNE : STOP & GO

Motifs :

- Demande de remise en conformité
- Gêne volontaire Dossard mal positionné ou plié

CARTON BLEU : infraction Vélo

ZONE DE PENALITE

Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre à la prochaine « zone de pénalité » et d'y effectuer sa pénalité. S'il ne le fait pas, il sera automatiquement disqualifié.

Aucune réclamation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre. Ils sont habilités à sanctionner une quelconque irrégularité à tout moment.

MISE HORS COURSE : CARTON ROUGE (arrêt de la course)

- Équipement mal rangé dans le parc (sans présentation de carton rouge)
- Barrière horaire dépassée

Article 10 – Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est égale et supérieure ou égale à 24,5°C.

La partie natation sera annulée si la température est inférieure ou égale à 12°C.

Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire et il sera remis le jour de la compétition par l'organisateur.



Règlement natation

- Les bonnets de bain sont fournis lors du retrait des dossards et doivent être portés durant toute l'épreuve de natation. Si non porté risque de disqualification.
- Assurez-vous que la puce est attachée solidement à votre cheville avant de pénétrer dans l'eau.
- Le parcours natation sera balisé par des bouées visibles. Les participants doivent respecter les parcours annoncés.
- Les palmes, plaquettes, pull-boys, tubas et autres objets aidant à la flottaison ne sont pas autorisés.

Si l'épreuve natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, pollution) elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.

Article 11 – Epreuve cycliste

Seuls les athlètes, les arbitres, les personnes accréditées et clairement identifiées peuvent accéder à l'aire de transition.

Avant l'épreuve :

- Les concurrents doivent se présenter à l'entrée du parc à vélos, casque sur la tête, jugulaire serrée avec le dossard unique accroché en 3 points sur la ceinture porte dossard.
- Lorsque les vélos sont entrés dans le parc il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

Pendant l'épreuve :

- Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions.



- Le casque devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main.
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée et ajustée.
- Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.
- Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.
- Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors de zones de propreté.
- Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en vélo sur le circuit cycliste.

Règlement vélo

- Pour votre sécurité le port du casque est obligatoire (voir règlement FFTRI).
- Vous avez l'entière responsabilité de votre vélo le jour de la course. Vérifiez qu'il n'y ait pas de soucis mécaniques et que tout soit fixé sur votre vélo en toute sécurité.
- Des crevaisons et autres problèmes techniques du type surgonflage peuvent survenir lors de la course. Soyez préparés à ce type de problème.
- Votre vélo doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Triathlon. Les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement FFTRI (sauf en cas de vent fort). Sauf épreuves avec abri-aspiration autorisé.
- Si vous avez une pompe à vélo à pied, pensez à la remettre à un de vos proches avant le début de la course. Ce genre de matériel ne sera pas autorisé dans le parc à vélos une fois celui-ci fermé.
- **Pour le format L**, seul le vélo de route est autorisé (les VTT, VTC et vélos électriques ne sont pas autorisés).

Drafting

- **Epreuve Jeunes et relais** :abri-aspiration autorisé

Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.

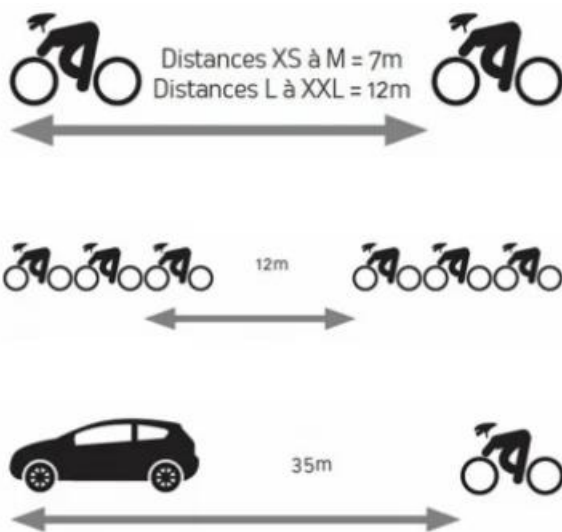
Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.

Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

Règle validée par la ligne (dérogation/les prolongateurs étant interdits).

- **Epreuve L** :abri-aspiration non autorisé = pas de drafting.

Une distance de 12m doit être respectée entre deux coureurs.



Circulation sur les routes

Attention, nous avons le droit de passage prioritaire sur les routes et intersections, mais il n'est pas impossible que des riverains empruntent le parcours. **Il est donc impératif que chaque athlète respecte le code de la route.**



Les athlètes doivent respecter les directives et instructions des arbitres, bénévoles, Police, Gendarmerie, Officiels de course. Soyez prudents en arrivant aux carrefours et à tous moments. Un imprévu est très vite arrivé.

Le parcours vélo du format L traverse un passage à niveau. Une zone d'exclusion chronométrique sera mise en place. Des consignes spécifiques seront données lors des briefings.

Lors d'une approche à un point de ravitaillement pensez à ralentir et restez attentif aux déplacements des autres concurrents pour éviter toutes collisions

Article 12 – Epreuve pedestre

Le parcours course à pied sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours de nombreux bénévoles.

Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné sur le circuit pedestre.

Règlement course à pied

- Durant toute la course, l'athlète devra porter le dossard de façon visible, sur le devant, accroché à un porte dossard.
- Un vélo ouvreur précédera le premier homme et la première femme et fermera la route derrière le dernier(e).

Article 13 – Sécurité médicale

La sécurité médicale est assurée par deux médecins et par les secouristes diplômés.



Article 14 – Ravitaillements et assistance

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

La listes des points de ravitaillement prévus sur les différentes épreuves sera mise en ligne sur le site de l'organisateur : [Accueil - Triathlon de Châtellaillon-Plage \(triathlon-chatellaillon-plage.fr\)](http://accueil-triathlon-de-chatellaillon-plage.fr)

Un ravitaillement final est prévu à l'arrivée pour tous les participants.

Article 15 – Modification / Annulation des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, épidémie etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

Article 16 : Dispositions spécifiques aux courses jeunes

Natation : la partie natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 16°C, et sera remplacée par une partie course à pied (Duathlon). Toute combinaison sera interdite si la température de l'eau est supérieure à 24.5°C.

Vélo : Seront acceptés tous vélos (VTT ou vélo de route) en état de fonctionnement parfait (freins, extrémités de cintre bouchés...).



Récompenses : Les trois premiers de chaque catégorie, féminine et masculine seront récompensés sur chacune des courses : Mini-Poussins, Poussins sur le 6-9ans, Pupilles et Benjamins sur le 10-13ans.

Article 17 : Dispositions spécifiques Aqua Speed

Natation : l'épreuve sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 16°C.

Passage de relais : le passage de puce et de dossard ne peut se faire qu'à l'emplacement de l'équipe dans le parc. Il ne sera pas possible de continuer la course en cas de perte de dossard.

En cas de combinaison obligatoire, l'épreuve se déroulera ainsi :

- Enchaînement des trois portions de natation (sortie à l'australienne pour les solos et passage du relais dans l'aire de transition pour les duo/trio)
- Enchaînement des trois portions de CAP (passage dans l'aire de transition trois fois pour les solos et passage du relais dans l'aire de transition pour les duo/trio)

L'aquathlon est soumis au même règlement qu'un triathlon, il ne sera pas accepté sur la partie course à pied de tenue en néoprène même courte (type Swim Run ou Surf). Il sera possible de le faire en maillot de bain, trifonction, ou shirt plus t-shirt par-dessus un maillot de bain. Pour rappel, la nudité est interdite sur un triathlon, même dans l'aire de transition (changement de tenues).

Récompenses :

Solo: Podium Scratch (H/F) + 1er Senior (H/F) + 1er Master (H/F) + 1er Junior (H/F) + 1er Cadet (H/F)

Relais (équipe de 2 ou 3): Podium (H/F/Mixte)

Article 18 : Dispositions spécifiques Tri Speed

Composition des relais : La composition et l'ordre des relais est libre.

Passage de relais : le passage de relais se fera obligatoirement dans la zone dédiée.



Récompenses : Podium Scratch Homme/Femme/Mixte, Scratch Entreprise, Scratch Famille

Article 19 – Dispositions spécifiques Format L

Retrait des dossards et entrée dans le parc : Le retrait des dossards et la dépose du vélo dans le parc seront possibles uniquement la veille (samedi 16 mai 2026) aux horaires communiqués ultérieurement. L'accès sera possible le jour de la course avant le départ pour installer ses affaires à son emplacement, mais sans vélo.

Parcours Vélo : La partie vélo s'effectuera sur route ouverte, l'abri aspiration ne sera pas autorisé (drafting interdite). Le parcours vélo traverse une voie ferrée, et la course pourrait être amenée à être neutralisée durant le passage éventuel d'un train. Cette zone de passage sur rail inclut un ce temps de neutralisation pour tout le monde, et ce temps ne sera pas inclus dans leur temps final par le chronométrateur. Le non-respect des consignes des bénévoles et/ou des signaux lumineux et des barrières sur cette zone entraînera une disqualification immédiate ou à posteriori.

Barrières horaires : des barrières horaires sont mises en place sur les différentes parties du triathlon. Toute personne qui sera en dehors de ces limites sera mis hors course (carton rouge + retrait du dossard) et ne sera pas autorisé à partir sur le parcours de course. Il ne pourra être demandé un remboursement en cas d'arrêt de la course.

Natation : le temps maximum autorisé est de 1h15 (8h15).

Vélo : la limite horaire est fixée à 12h00, soit un temps cumulé natation + vélo de 5h.

Barrière horaire finale : 14h30 pour tous

Récompense : Un Prize Money récompensera comme suit les 3 premières femmes ainsi que les 3 premiers hommes au scratch sur le format L :

- 1000 euros pour le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme
- 750 euros pour le 2^{ème} homme et la 2^{ème} femme



- 500 pour le 3^{ème} homme et la 3^{ème} femme

La première féminine et le premier masculin de chaque catégorie d'âge seront récompensés.

Article 20 – Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

Article 21 – Assurance organisateur

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont couverts en responsabilité civile par leur licence FFTRI compétition ou par la souscription obligatoire du pass compétition pour les autres cas. Il est de la responsabilité des concurrents de vérifier leurs conditions d'assurance personnelles en ce qui concerne les assurances corporelles, matériels et assistances.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la route. Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.



Pour nous contacter :

Organisateur

contact.orga.triathlonlr@gmail.com

Site de l'épreuve :

www.triathlon-chatellaillon-plage.fr

Site de La Rochelle Triathlon :

www.larochelle-triathlon.fr